

# Captures CORÉPÊCHES (partie de l'Océan Indien) - Métadonnées

Author: FAO-NFISI

## 01) Titre

Captures CORÉPÊCHES (partie de l'Océan Indien) - Métadonnées

## 02) Information sur la source de données

### Organisme compilateur

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

### Source des données

[Captures CORÉPÊCHES](#)

## 03) Contact

### Organisme à contacter

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

### Service à contacter

Équipe Statistiques et Information (NFISI) de la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI) de la FAO

### Adresse postale

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Roma, Italie

### Adresse électronique

[Fish-Statistics-Inquiries@fao.org](mailto:Fish-Statistics-Inquiries@fao.org)

## 04) Date de mise à jour

### Dernière publication des métadonnées

22/06/2026

### Dernière mise à jour des métadonnées

22/06/2026

## 05) Présentation statistique

### Description des données

La banque de données du CORÉPÊCHES (partie de l'Océan Indien) présente les statistiques annuelles, ventilées par (i) pays ou zones, (ii) catégories d'espèces et (iii) divisions statistiques, des captures (c'est-à-dire

l'équivalent en poids vif des quantités débarquées) réalisées dans la région de CORÉPÊCHES pour une série d'années à partir de 1986.

Les données n'ont pas trait à la production de l'aquaculture marine. Dans cette banque de données, les statistiques relatives aux prises de mammifères marins et d'algues ne sont pas comprises. Les données comprennent toutes les quantités capturées destinées à la consommation humaine ou animale, mais ne comprennent pas les captures non retenues, échappées vivantes ou pertes avant débarquements. Les captures de poissons, crustacés et mollusques sont exprimées en poids vif, c'est-à-dire le poids nominal des organismes aquatiques à la capture. Les données sont exprimées en tonnes (=1000 kg).

## Couverture

Cet ensemble de données offre une couverture exhaustive de la production de la pêche de capture dans la zone CORÉPÊCHE pour les pays membres. La FAO s'efforce de fournir des données pour tous les pays et territoires, couvrant la production halieutique avec le niveau de détail le plus fin possible, espèce par espèce.

## Secteurs couverts

Pêches de capture

## Concepts et définitions statistiques

La pêche de capture désigne les activités de chasse, de collecte et de ramassage visant à prélever ou à collecter des organismes aquatiques sauvages vivants. Les données concernent les débarquements nominaux, convertis en poids vif de poissons, crustacés, mollusques, capturés à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance dans les eaux intérieures, saumâtres et marines, y compris les zones de pêche côtières, hauturières et de haute mer. Ces données incluent toutes les quantités capturées et débarquées pour l'alimentation humaine et animale, mais excluent les rejets, les échappées vivantes et les pertes avant débarquement. Le pavillon du navire de pêche effectuant l'essentiel de l'opération de pêche est utilisé pour attribuer la nationalité des captures, sauf indication contraire dans les contrats d'affrètement et d'exploitation conjointe.

Les poissons, crustacés, mollusques et tous les autres organismes aquatiques inclus dans l'ensemble de données ont été classés selon les espèces commerciales, elles-mêmes réparties dans les 50 groupes d'espèces constituant les neuf divisions de la Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques (CSITAPA) de la FAO, en fonction de leurs caractéristiques taxonomiques, écologiques et économiques. Les descripteurs des codes taxonomiques sont tirés de la « La liste ASFIS des espèces pour les besoins des statistiques des pêches » (version 2026) qui sera diffusée durant l'été 2026. Veuillez noter que la liste des espèces diffusée dans ces jeux de données peut ne pas être entièrement conforme à l'ASFIS (version 2026) en raison de différences dans les calendriers de publication. Pour plus d'informations sur la liste ASFIS et la classification CSITAPA, veuillez consulter le site : <https://www.fao.org/fishery/fr/collection/asfis>.

Les concepts et normes statistiques relatifs aux statistiques des pêches et de l'aquaculture sont disponibles dans le [Manuel des statistiques des pêches du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches \(CWP\)](#) .

## Pays ou zone de référence

La liste des pays et la classification géographique sont principalement basées sur les « [Codes standard des pays et des zones à usage statistique](#) » des Nations Unies. D'autres classifications de pays, disponibles dans l'espace de travail de cet ensemble de données accessible via FishStatJ ou le panneau de requête en ligne, proviennent de diverses sources. Voici les principales catégories :

- [Pays les moins avancés \(PMA\) \(version 2024\)](#)
- [Pays à faible revenu et à déficit vivrier \(PFRDV\) \(révision 2026\)](#)
- [Pays en développement sans littoral \(PDSL\)](#)

- [Petits États insulaires en développement \(PEID\)](#)
- [Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires \(PDNIPA\) \(révision 2024\)](#)
- [Classification de la Banque mondiale par revenu \(révision 2026\)](#)

Le terme « pays » ou « pays ou zone », tel qu'il est utilisé dans l'ensemble de données, couvre également les territoires, les villes et les superficies, ainsi que les provinces, les districts, les enclaves et autres parties de territoires ou regroupements de pays ou de zones, tels que les unions économiques ou douanières. Les noms et désignations des pays ou zones sont susceptibles d'être modifiés au niveau national. Les changements de noms annoncés récemment peuvent ne pas avoir été intégrés à cette version de l'ensemble de données, mais le seront dans les versions ultérieures. Les appellations employées et la présentation des données figurant dans cet ensemble n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement d'un pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de ses frontières.

Notes spécifiques sur la couverture géographique :

- 1) Les informations fournies par l'Ukraine excluent les données statistiques relatives à la République autonome de Crimée, à la ville de Sébastopol et aux régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia. Ces informations sont présentées sans préjudice des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réaffirment l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- 2) Les informations fournies par la Fédération de Russie incluent les données statistiques relatives à la République autonome de Crimée et à la ville de Sébastopol (Ukraine), temporairement occupée par la Fédération de Russie.
- 3) Les données relatives aux pays ayant appartenu à l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (ex-URSS) sont disponibles sous forme d'agrégat unique jusqu'en 1991.
- 4) À des fins statistiques, les données relatives à la Chine n'incluent pas la Chine continentale, Hong Kong, Macao et Taïwan, qui sont présentées séparément. Par conséquent, le terme « Chine » désigne uniquement la Chine continentale.
- 5) Des notes détaillées par pays ou zone sont disponibles dans l'espace de travail « Statistiques mondiales des captures et de production de l'aquaculture de la FAO » de FishStatJ.

### **Période couverte**

De 1986 à 2024

### **Période de base**

Pas applicable

### **06) Unité de mesure**

La production de poissons, crustacés et mollusques sont exprimées en poids vif, c'est-à-dire le poids nominal des organismes aquatiques à la capture. Les données sont exprimées en tonnes (=1000 kg).

### **07) Période de référence**

La période annuelle utilisée est l'année civile (1er janvier-31 décembre), sauf pour quelques pays pour lesquels on utilise l'année fractionnée. Les données relatives aux années fractionnées figurent sous l'année civile durant laquelle se termine l'année fractionnée.

### **08) Mandat institutionnel**

**Actes juridiques et autres accords**

L'article I de la Constitution de la FAO (<https://www.fao.org/3/x5584e/x5584e0i.htm>) impose à l'Organisation de collecter, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture (FAO, 1945).

La Commission régionale des pêches (RECOFI) a été créée en 1999 par le Conseil de la FAO, lors de sa cent dix-septième session, en vertu de l'article VI, paragraphe 2, de la Constitution de la FAO.

De fait, la Commission a remplacé, en termes de zone géographique, l'ancien Comité pour le développement et la gestion des ressources halieutiques des golfes, organe subsidiaire de la Commission des pêches de l'océan Indien (IOFC). Le Comité des Golfes a été dissous par la CIGO lors de sa onzième session en février 1999. La CIGO a elle-même été dissoute par la résolution 116/1 du Conseil en juin 1999.

[recofi\\_agreement\\_text](#)

## **Acquisition et transmission de données**

Ces statistiques sont principalement issues de données officielles des pays et territoires, qui sont principalement responsables de la collecte des données. La FAO collecte des données auprès des pays chaque année au moyen de questionnaires spécifiques à chaque ensemble de données et à chaque pays. Les données sont complétées ou remplacées, le cas échéant, par des données provenant d'autres sources (par exemple, les organismes régionaux de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP.

## **09) Confidentialité**

### **Politique de confidentialité**

Les données et statistiques de la FAO sont produites conformément à la Politique de la FAO relative à la protection des données et aux modalités de mise en œuvre du principe 4 du SDQAF de la FAO relatif à la protection des données et à la confidentialité statistique.

### **Confidentialité - traitement des données**

Le cas échéant, les données confidentielles ne sont pas diffusées en tant que telles par la FAO. Les données confidentielles supprimées sont marquées dans la base de données par l'indicateur SDMX « Q - Valeur manquante ; Supprimée ».

### **Vie privée**

Pas applicable

## **10) Politique de publication**

### **Calendrier de publication**

Les données de FAO FishStat sont publiées selon un calendrier accessible au public sur la page principale de FAO FishStat : [<https://www.fao.org/fishery/fr/fishstat>]. Les données des captures de la pêche régionale pour l'année la plus récente disponible sont diffusées chaque année en juillet.

### **Accès au calendrier de publication**

[Calendrier de publication](#)

### **Accès utilisateur**

Ce domaine de données est diffusé conformément à la politique de la FAO en matière de licences de données ouvertes pour les bases de données statistiques, sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC-BY 4.0\)](#), et est soumis aux [Conditions d'utilisation des bases de données statistiques de la FAO](#).

## Licence de données ouvertes

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

### 11) Fréquence de diffusion

Annuelle

### 12) Accessibilité et clarté

#### Communiqué de presse

Pas applicable

#### Publications

N/A

#### Base de données en ligne

[Captures CORÉPÊCHES](#)

#### Accès aux micro-données

Pas applicable

#### Autres formats

Cet ensemble de données peut être consulté à l'aide de différents [outils et formats](#)

#### Documentation méthodologique

Certains pays ont soumis des métadonnées de référence nationales, mais celles-ci ne sont pas encore diffusées par la FAO. Des informations sur la méthodologie suivie sont disponibles à l'annexe 2 « Notes méthodologiques et glossaire » de l'[Annuaire statistique des pêches et de l'aquaculture de la FAO](#).

### 13) Pertinence

#### Besoins des utilisateurs

Les principaux utilisateurs sont les analystes de la FAO, d'autres organisations internationales, les ministères et les agences gouvernementales, l'agro-industrie, les associations professionnelles et commerciales, les instituts de recherche et les universités, les journalistes et le grand public. Selon la consultation des utilisateurs de la base de données FishStat de 2023, les chercheurs constituent le groupe d'utilisateurs le plus important, représentant près de 32 % du total des répondants. Les étudiants et les enseignants constituent le deuxième plus grand groupe (environ 25 %), tandis que les utilisateurs d'entreprises privées représentent 15 %. Leurs objectifs sont variés, mais les statistiques de production halieutique et aquacole sont particulièrement utiles pour la gestion et le suivi des marchés, les prévisions de production et l'élaboration de politiques dans le secteur. La FAO n'a pas connaissance de besoins non satisfaits. Les utilisateurs sont invités à contacter le propriétaire des données pour toute question plus spécifique que ne serait pas abordée dans ces métadonnées.

#### Satisfaction des utilisateurs

La dernière évaluation de la qualité, la consultation des utilisateurs de la base de données FishStat, s'est déroulée de juillet à décembre 2023. Environ 93 % des utilisateurs réguliers ont estimé que la base de données FishStat répondait à leurs besoins. Concernant la conformité des données aux dimensions de qualité du SDQAF de la FAO, le pourcentage global de réponses positives était d'environ 81 %, tandis que le pourcentage d'utilisateurs pleinement satisfaits simultanément pour l'ensemble des 5 dimensions de qualité était de 53 %.

Le pourcentage d'utilisateurs pleinement satisfaits correspond à la proportion de répondants ayant sélectionné « d'accord » ou « tout à fait d'accord » simultanément pour les 5 dimensions du SDQAF.

### **Exhaustivité**

La disponibilité des données officielles communiquées par les pays varie considérablement. Lorsque les offices nationaux n'ont pas transmis leurs statistiques annuelles sur la pêche et l'aquaculture à temps pour la diffusion de l'ensemble de données, la FAO a estimé les quantités à partir d'autres informations disponibles, en utilisant des méthodologies approuvées, afin de constituer un ensemble de données mondial exhaustif. Ces estimations permettent d'établir des agrégats pertinents aux niveaux mondial, régional et national.

En ce qui concerne les espèces, la FAO s'efforce de rassembler et de diffuser des données au niveau de détail le plus fin possible. Cependant, plusieurs pays continuent de déclarer leur production par grands groupes d'espèces. Dans ces circonstances, les données présentées pour chaque espèce peuvent, dans certains cas, être sous-estimées. Par conséquent, lors de l'examen des statistiques relatives à une espèce particulière, il convient de noter qu'une proportion inconnue de la production de cette espèce a pu être déclarée par l'office national sous le nom générique, la famille ou l'ordre de l'espèce, ou à des niveaux d'agrégation supérieurs tels que « Poissons marins NCA » ou « Poissons d'eau douce NCA ». En conséquence, les totaux par espèce peuvent sous-estimer la production réelle de chaque espèce.

## **14) Exactitude et fiabilité**

### **Précision globale**

La part des données imputées ("I") représente environ 18 % du total global sur l'ensemble des années de référence. La qualité des données varie selon les pays, notamment en ce qui concerne le niveau de détail par espèce. Globalement, ce niveau de détail s'est considérablement amélioré, passant d'environ 67 espèces répertoriées en 1986 à plus de 296 en 2024.

### **Erreur liée aux hypothèses du modèle**

Pas applicable

### **Indicateurs d'imputation**

Taux d'imputation (quantités): 95 pour cent en 2024.

### **Politique de révision des données**

Les pays sont invités à réviser les données (si nécessaire) lorsqu'ils soumettent des données pour la nouvelle année de production.

### **Révision des données – En pratique**

Les pays révisent régulièrement leurs statistiques officielles, tant pour les périodes antérieures que pour la dernière année de référence. Les estimations et imputations par la FAO peuvent également être révisées sur la base d'informations plus précises. Lorsque des données publiées antérieurement sont révisées, elles sont diffusées simultanément avec la nouvelle publication. Il est donc conseillé aux utilisateurs de ne pas comparer les données publiées dans les versions précédentes avec les plus récentes.

## **15) Calendrier et ponctualité**

### **Calendrier**

Le délai de soumission des données sur la pêche de capture à la FAO est généralement de 8 à 9 mois après la fin de l'année de référence. Les données sont ensuite normalement traitées et diffusées dans un délai de 6 mois.

## **Ponctualité**

La publication est effectuée conformément au calendrier.

## **16) Cohérence et comparabilité**

### **Comparabilité géographique**

Les données sont généralement comparables entre les zones géographiques, les pays ou les régions. Il convient toutefois de noter que le degré de comparabilité peut être affecté par les différences de méthodes et de couverture des collectes de données entre les pays, sauf dans les régions où les pays sont liés par des réglementations imposant des méthodes harmonisées, comme dans les pays de l'Union européenne.

### **Comparabilité dans le temps**

Pour les périodes plus courtes, une comparabilité raisonnable dans le temps est attendue. Cependant, les séries chronologiques pouvant être très longues, une comparabilité totale ne peut être garantie. Des informations détaillées sur les variations des données et les changements méthodologiques sont fournies dans les notes par pays, disponibles dans l'espace de travail « Statistiques des captures de la pêche régionale de la FAO (ensemble de données "captures") » de FishStatJ.

### **Cohérence**

Les statistiques de la FAO sur la production des captures constituent la seule source mondiale de ce type et il est impossible de les comparer avec d'autres sources de données ou domaines statistiques. Néanmoins, l'utilisation de listes de codes internationalement reconnues, telles que la « Liste ASFIS des espèces pour les besoins des statistiques des pêches » et les principales zones de pêche de la FAO, contribue à assurer la cohérence entre les domaines. Les données relatives à la production, à la production transformée et aux échanges présentent une forte cohérence interdomaines, car elles servent d'intrants dans les bilans alimentaires, qui constituent une validation supplémentaire des données dans un cadre unique d'offre et de consommation.

### **Système de classification**

- [Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques \(CSITAPA\) de la FAO](#)
- [Liste ASFIS de la FAO](#)
- [Principale zone de pêche à des fins statistiques de la FAO: 51](#)
- [Codes standard des pays ou des zones à usage statistique des Nations Unies](#)

## **17) Processus statistique**

### **Données sources**

La principale source de données est constituée par les statistiques officielles des pays membres de la FAO. Les données nationales peuvent provenir d'enquêtes, de bases de données administratives et d'estimations fondées sur des observations d'experts. Le type de source utilisé par les pays peut avoir une incidence significative sur la fiabilité et la comparabilité des données. Dans la quasi-totalité des cas où les pays fournissent leurs données officielles de production, celles-ci sont enregistrées telles que déclarées. Toutefois, en cas de problème avec les données reçues, la FAO collabore avec les pays pour les réviser afin d'assurer la cohérence des données diffusées. Les données sont complétées ou remplacées, le cas échéant, par des informations provenant d'autres sources (par exemple, les organisations régionales de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP. En l'absence de données officielles, des sources non officielles peuvent être utilisées. Si aucune source, officielle ou non officielle, n'est disponible, les données sont estimées. Dans tous les cas, les données diffusées sont accompagnées des symboles appropriés.

## Fréquence de la collecte et de l'acquisition des données

Annuelle

## Méthode de collecte des données

La collecte des données de la FAO est effectuée en collaboration avec les correspondants nationaux des États membres. Ce processus repose sur les questionnaires annuels de production (STATLANT) envoyés aux pays, ainsi que sur les données issues des publications nationales et des sites web officiels des pays.

## Validation des données

Il incombe aux pays de transmettre des données préalablement vérifiées. La validation à la FAO porte sur la correction des erreurs de transmission, la vérification de la cohérence des données, la détection des valeurs aberrantes conformément à la [norme statistique de la FAO relative au traitement et à la validation des données d'entrée](#), et le recouplement avec les données des organisations régionales de gestion des pêches pour certaines espèces. D'autres validations consistent à évaluer la cohérence des séries chronologiques, la régularité des totaux et des composantes partielles, ainsi que la correspondance entre les variables issues de différents ensembles de données. En cas de problème avec les données reçues, la FAO collabore avec les pays pour les réviser afin de garantir la cohérence des données diffusées.

## Compilation de données

La FAO est responsable de la compilation des données et de la production des agrégats.

## Agrégation régionale

La FAO produit des agrégats mondiaux, régionaux et sous-régionaux, conformément au [Standard statistique de la FAO sur l'agrégation des données](#).

## Ajustement

Les correspondants nationaux sont responsables de la qualité des données. La FAO valide et, le cas échéant, corrige les données des pays, en consultation avec ceux-ci.

## Imputation

Les imputations sont effectuées conformément au [Standard statistiques de la FAO – Imputation \(2023\)](#).

## 18) Gestion de la qualité

### Assurance qualité

La FAO est responsable de la qualité des processus statistiques internes utilisés pour compiler les ensembles de données publiés. Le [SDQAF de la FAO](#) fournit les principes, les lignes directrices et les outils nécessaires à la réalisation d'évaluations de la qualité. La FAO mène une enquête interne bisannuelle (Enquête d'évaluation et de planification de la qualité de la FAO) visant à recueillir des informations sur toutes ses activités statistiques, notamment pour évaluer dans quelle mesure les normes de qualité sont mises en œuvre en vue d'améliorer la conformité aux dimensions de qualité du SDQAF, de documenter les meilleures pratiques et d'élaborer, le cas échéant, des plans d'amélioration de la qualité. Des activités d'assurance qualité spécifiques à chaque domaine sont menées de manière systématique (par exemple, examens de la qualité, auto-évaluations, suivi de la conformité).

### Évaluation de la qualité

La qualité des statistiques de la FAO dépend fortement de l'exactitude et de la fiabilité des données collectées et fournies par les pays. La FAO s'efforce de valider et d'assurer la qualité des données officielles reçues en les validant et en les recoupant. Elle collabore également avec les pays pour réviser leurs données, le cas échéant,

afin de garantir la cohérence dans la diffusion de ces dernières. Dans le cas de la production de la pêche de capture, les données sont complétées ou remplacées, si nécessaire, par des données provenant d'autres sources (par exemple, les organisations régionales de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP.

Selon l'Enquête d'évaluation et de planification de la qualité (QAPS) 2025 de la FAO, le domaine de données de la production des pêches de capture a obtenu un score de qualité de 0,91. Selon le QAPS, un résultat statistique est considéré comme de bonne qualité lorsqu'il atteint un score de 0,6 ou plus.

**19) Utilisations recommandées et limites**

Non applicable

**20) Commentaire**

Non applicable